

Décisions de gestion (Transcription des enregistrements du CM du 31/05/2016)

Décision 16-113 du 21/03/2016 : Marché-Repérage d'amiante sur la parcelle cadastrée AH 12 (Jardins familiaux) Société Expertise Solution Amiante.

Question de RM Cardona : **Un compte rendu de cette visite a-t-il été rendu par la ville ou la société ESA?**

Réponse de Julien Sanchez:

Ce n'est pas l'objet de la décision de gestion Mme Cardona!

.....

Julien Sanchez : "Pour vous répondre sur cette décision 16-113, il y a ,vous le savez grâce aux différentes municipalités qui se sont succédées et qui étaient toutes armées de beaucoup de bon sens on le sait tous, des jardins ouvriers qui se sont installés d'une manière un peu anarchique , qui étaient parfois là sans droits ni titres depuis des années et qui avaient installé des cabanons dont certains étaient susceptible de contenir de l'amiante donc évidemment nous avons fait intervenir une société pour diagnostiquer, pour regarder si il y avait de l'amiante comme l'aurait fait toute personne de bons sens.

C'est ce qui a été fait..... Nous avons pris toutes les mesures pour constater si il y avait ou non de l'amiante sur ces parcelles. J'aurais été très intéressé que vous soyez sensibilisée à la question notamment pendant les 6 ou les 25 dernières années ou se sont installé de manière anarchique toutes ces personnes sans droits ni titres je le redis.

Ça aurait été bien que vous vous intéressiez à ce bordel lorsqu'il était encore en place . Nous faisons cesser le bordel et nous installons, encore une fois l'ordre et nous mettons les choses d'équerre. Et pour cette question pour votre débat nous l'aurons lors des questions orales ou je répondrai à vos 4 questions orales "

Rose Marie Cardona : Ma question porte sur le rapport de la société ESA que j'ai demandé par écrit, que j'ai demandé oralement et que je n'ai pas eu.

Julien Sanchez: Nous avons un mois pour répondre à vos demandes Madame. Vous saisirez éventuellement la CADA si dans un mois nous ne vous avons pas répondu mais excusez les employés municipaux de ne pas être à vos ordres, vous n'êtes pas encore Maire de Beaucaire Madame.

Lorsque vous serez Maire un jour peut-être, vous pourrez exiger quelque chose d'un employé municipal dans la minute. Là nous avons un mois pour vous répondre à vos demandes. C'est vendredi après-midi que vous avez fait votre demande. Donc voilà on n'est pas à vos ordres.

Questions écrites de Rose Marie Cardona, élue RPB(Transcription des enregistrements CM du 31/05/2016).

Comment se fait-il que le terrain soit maintenant couvert de débris d'amiante ciment?

Julien Sanchez: ... Les terrains ne sont pas couverts de débris amiantés. Il ne faut pas exagérer non plus. Les cabanons auxquels vous faites allusion sont là depuis plus de 20 ans donc on dit même presque 40.

Donc de l'amiante il y en a sur certains de ces cabanons depuis de très nombreuses années. Ça ne vous a pas ému jusqu'à présent. Aujourd'hui il y a un projet sur ce terrain, les personnes qui occupaient ce terrain avec ces cabanons, je le redis, occupaient ces terrains parfois sans droits ni titres. Ça non plus cela ne vous pas choquée ni interpellée. Bon voilà cela ne fait rien à personne, c'est l'anarchie totale, ça ne fait rien à personne.

Donc il n'y passur les les terrains ne sont pas couverts, comme vous l'écrivez, de débris d'amiante ciment. En revanche évidemment il y en a un peu puisqu'il y en a depuis 40 ans avec certains de ces cabanons dont certains comprennent je crois des tôles susceptibles de contenir de l'amiante.

Donc voilà ça c'est très clair. voilà ce qu'il en est. Donc comment se fait-il que le terrain ait de l'amiante? Parce que c'est le bordel sur cette partie de la ville et que ça ne vous gênait pas jusqu'à présent et que maintenant on fait le ménage et que l'on fait en sorte que les choses soient claires et nettes et bien ça vous dérange.....

Comment se fait-il que l'amiante n'ait pas été traitée de façon conforme à la réglementation?"

Bien écoutez, là vous m'étonnez par ce que moi je ne sais pas sur quoi vous vous basez pour cela? Les rapports du directeur des services techniques parlent au contraire de réglementation respectée.

Alors maintenant si lorsque vous me dites ça c'est basé sur les mêmes choses que ce que votre colistier écrit au groupe Lafarge avec certaines diffamations en indiquant que plusieurs camions de la ville auraient été refusés par Lafarge en raison de présence d'amiante là encore c'est faux. Lafarge nous a écrit et Lafarge est très clair à ce sujet, le courrier de votre ami et colistier est mensonger.

Je ne sais pas pourquoi vous vous entourez de gens pareils. Il y a dans le courrier de Lafarge en réponse les choses suivantes. Je tiens à le dire parce que si la presse venait à écrire n'importe quoi, moi je tiens à ce que les choses soient dites très clairement et nous n'hésiterons pas à demander un ??? de réponse si les choses ne sont pas dites clairement. Ça c'est le courrier de Lafarge :

"Par courriel en date du 24 mai 2016, notre attention est attirée sur des déversements d'amiante ciment qui seraient intervenus sur notre carrière de Bieudon sur la commune de Beaucaire à la faveur d'apport de matériaux de démolition par les services techniques de la ville de Beaucaire. Nous tenons à cet égard à préciser que

dans le cadre de notre arrêté préfectoral, nous n'acceptons, pour recyclage ou pour les besoins du réaménagement de ce site, que des matériaux inertes, ce dont la commune de Beaucaire est informée. Ces matériaux ne présentent aucun danger pour nos salariés et pour l'environnement. Nous effectuons à minima deux séries de contrôles visuels et olfactifs des chargements réceptionnés : un premier lorsque les véhicules se présentent à leur entrée sur le site, un second, une fois que ces matériaux ont été posés au sol, préalablement à leur poussage en place définitive, ou à leur concassage en vue de leur réutilisation en matériaux recyclés. Concernant les apports réalisés par la commune de Beaucaire"...

Ça c'est important quand même et écoutez car je veux bien qu'on dise n'importe quoi, qu'on diffame sans arrêt la municipalité pour tout mais là c'est quelque chose de grave, c'est des allégations graves quand même. Voilà ce que nous répond Lafarge:

" Concernant les apports réalisés par la commune de Beaucaire au cours de la matinée du 7 avril 2016, nous avons effectivement réceptionné trois voyages pour un total de 30,6 tonnes de matériaux relevant de la rubrique 17 05 04 GG terres et cailloux ,, de la liste des déchets. A notre connaissance, il n'y a donc aucune raison de suspecter la présence d'amiante sur ce site."

A notre connaissance, il n'y a donc aucune raison de suspecter la présence d'amiante sur ce site.

Il nous est rappelé qu'il y a deux contrôles qui sont effectués et que les contrôles se sont avérés négatifs.

Donc Voilà, Lafarge parce que eux aussi ont un souci de l'image de leur groupe et bien parce qu'ils placent, c'est ce qu'ils me répondent, en priorité la santé de leur salarié et partagent notre souci de protection de l'environnement, ils vont encore mener des vérifications pour contrer ces mauvaises informations et ces fausses informations et ces propagation de fausses nouvelles mais je trouve ça quand même assez minable comme procédé de la part de vos colistiers d'autant qu'aucun camion n'a été refusé et que les contrôles ont tous été négatifs.

Donc arrêtons d'essayer de salir sans arrêt à la fois les ouvriers de la ville, à la fois les élus pour des choses qui ne sont absolument pas démontrées et que Lafarge nie dans le courrier qu'elle nous adresse. Donc il faudrait peut-être arrêter un moment la fumette.

Quelles sont les conséquences pour les employés municipaux exposés à l'amiante?

Je rappelle que les employés municipaux, d'une part le 29 février, avant d'attaquer le chantier sud canal, le 29 février je faisais un mail au directeur des services techniques en lui indiquant que je souhaitais que toutes les règles de sécurité soient respectées.

J'ai ce mail. Donc voilà, les élus ont rempli leurs obligations en demandant aux employés, en rappelant au directeur des services techniques de respecter les règles en matière de travaux et tout a été respecté ??? indiqué par le mail du 29 février.

Donc je n'ai pas de raison de penser à ce jour que mes consignes n'ont pas été suivies par le directeur des services techniques ni par les employés et je n'ai pas de raisons de penser qu'à ce jour les employés ont été en contact direct avec de l'amiante.

Ils ont travaillé en plein air, dans des engins, pelle mécanique, tracto, épareuse.

Lorsque de l'amiante a été découverte, ils ont arrêté les travaux et en tout cas c'est pas de l'amiante, ce sont des fibres donc voilà.

Je crois que nous avons respecté toutes les règles en la matière et je veux bien qu'on me dise que les camions ont été refusés alors que Lafarge dit l'inverse.

Je veux bien que l'on dise que dans les camions il y avait de l'amiante alors que Lafarge dit l'inverse.

Arrêtons de dire n'importe quoi. Je convoquerai un CHSCT ??? récemment, pour évoquer la question mais encore une fois j'ai pas d'éléments qui peuvent me laisser penser cela à ce jour et les élus ont rempli leurs obligations en demandant dès le 29 février au directeur des services techniques de respecter toutes les règles en la matière.

Donc voilà pas de défaillance de la part des élus. Et plusieurs des agents qui sont intervenus avaient une formation sur le sujet

Quatrièmement: **"Quelles sont les conséquences économiques pour la ville de Beaucaire?"**

Alors les conséquences pour la ville de Beaucaire? Et bien vous allez m'explique Madame, depuis 40 ans il y avait des cabanons avec des toits susceptibles de comporter de l'amiante sur l'une des trois parcelles sur laquelle nos ouvriers ne sont pas intervenus.

Donc il aurait fallu de toute façon enlever ces cabanons, ça s'est clair, donc quelles sont les conséquences économiques pour la ville de Beaucaire, et bien elles sont les mêmes que ce qui aurait dû être fait depuis 40 ans, c'est-à-dire enlever les cabanons comportant de l'amiante et c'est ce que nous allons faire.

Nous avons fait appel à une entreprise spécialisée qui est allé sur place faire des diagnostics et voilà quel que soit le projet sur ces terrains, quel que soit le Maire, l'intervention de l'entreprise aurait été nécessaire.

La décision a été prise. On vous en a rendu compte, c'est la décision 16-113 je crois. Voilà, une entreprise s'est rendu sur place, a fait un diagnostic et a regardé les lieux où il y avait ou non de l'amiante.

Maintenant, tous ceux qui s'amuse à jouer avec les peurs en racontant tout et n'importe et bien devront en répondre devant la justice. Voilà ce que je tenais à vous dire.

(Fin des questions "orales".)